

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

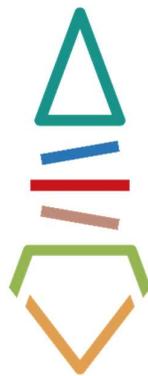
ID : 019-200066744-20250410-20250207A-DE



HAUTE
CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

2025

Rapport des budgets primitifs 2025



HAUTE
CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

Table des matières

1. Les orientations 2025.....	4
1.1. Une politique budgétaire maîtrisée et saine.....	4
2. Les principales mesures de la loi de finances pour 2025 impactant les collectivités et établissements publics.....	4
A. Budget principal – Section de Fonctionnement	6
A.1. Les dépenses de fonctionnement	6
A.1.1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général	7
A.1.2. Chapitre 012 – Les charges de personnel.....	8
A.1.3. Chapitre 014 – Atténuations de produits	9
A.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	10
A.1.5. Chapitre 66 – Charges financières	11
A.1.6. Chapitre 67 – Charges spécifiques.....	11
A.1.7. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	11
A.1.8. Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	11
A.1.9. Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	11
A.2. Les recettes de fonctionnement.....	12
A.2.1. Chapitre 013 – Atténuations de charges.....	13
A.2.2. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes.....	13
A.2.3. Chapitre 73 – Impôts et taxes.....	14
A.2.4. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations	16
A.2.5. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	18
A.2.6. Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	18
B. Budget principal – Section d’investissement.....	19
B.1. Les dépenses d’investissement	19
B.1.1. Chapitre 20 - 204 - 21 - 23 – opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)	20
B.1.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	21
B.1.3. Chapitre 040 – Opérations d’ordre entre sections	21
B.2. Les recettes d’investissement.....	22
B.2.1. Chapitre 13, opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)	23
B.2.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	23
B.2.3. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	23
B.2.4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières.....	23
B.2.5. Chapitre 024 – Produits des cessions.....	23
B.2.6. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	24
B.2.7. Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	24

C. Budgets annexes	25
C.1. Budget Annexe – Déchets	25
C.2. Budget Annexe – SPANC.....	28
C.3. Budget Annexe – Zones d'Activités	31
C.4. Budget Annexe – IADS.....	33
Annexe n°1 - Évolution des dépenses et des recettes d'investissement de 2017 à 2025	36
Lexique.....	37

1. Les orientations 2025

1.1. Une politique budgétaire maîtrisée et saine

Les orientations budgétaires 2025 ont été présentées et débattues lors du conseil communautaire du 13 février dernier. Ce débat a été l'occasion de décrire le contexte économique avec une croissance qui devrait être de moins de 1 %, une inflation s'établissant à environ 2%, une baisse des taux directeurs de la BCE de 100 % de base depuis 2024 et un déficit de l'Etat autour des 6 %.

Le budget 2025 s'inscrit dans le respect de notre stratégie financière, adaptée aux enjeux du territoire. Il contribue à la réalisation de notre programme d'investissement.

La situation financière de Haute-Corrèze Communauté reste saine. Notre capacité de désendettement est inférieure à 3 années de CAF soit bien en dessous des seuils d'alertes. Aucun emprunt n'a été réalisé en 2024 pour le financement des investissements et il en sera de même pour 2025.

Ces prévisions budgétaires 2025 tiennent compte des contraintes du contexte économique, et des dispositions de la loi de finances pour 2025 qui a été promulguée le 14 février 2025.

2. Les principales mesures de la loi de finances pour 2025 impactant les collectivités et établissements publics

Création du Dispositif de Lissage Conjoncturel « DILICO » :

Afin d'associer les collectivités territoriales à un effort de redressement des finances publiques (comme le prévoit la LPFP 2023-2027), le projet de loi de finances initial prévoyait la création d'un nouveau « fonds de réserve » pour les finances locales.

Cette mesure n'a pas été retenue dans la loi de finances pour 2025 et en remplacement a été créé le « Dispositif de lissage conjoncturel - Dilico » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le « Dilico » remplace donc le Fonds de réserve et concerne plus de collectivités (environ 2100 collectivités, contre 450 auparavant) pour un montant global de 1 milliard d'euros contre 3 milliards auparavant.

La contribution ne peut excéder 2 % des Recettes Réelles de Fonctionnement de son budget principal (minorées des atténuations de produits et des recettes exceptionnelles).

Les dotations de l'Etat des EPCI :

L'enveloppe de la Dotation d'Intercommunalité devrait être abondée de 90 M€ et sera financée intégralement par un l'écrêtement de de la dotation de compensation (CPS).

La Dotation de Compensation des groupements (CPS) sera écrêtée à hauteur de 2 % en 2025.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :

La DCRTP devrait être écrêtée d'environ 20 %.

Fiscalité :

Le coefficient légal de revalorisation forfaitaire des bases fiscales est de 1,7 % correspondant à l'IPCH constaté en novembre 2024

Pour la fraction de TVA perçue par les EPCI, compensant la suppression la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et la CVAE, la loi de finances 2025 supprime le dynamisme de progression de la TVA.

Fonds de compensation de la TVA :

Le taux de FCTVA des dépenses d'investissement reste à 16,404 %. La baisse de 10 % portant le taux à 14,85 % n'a pas été retenue.

Les dépenses de fonctionnement restent éligibles au FCTVA.

Dans le projet de loi de finances initial, le FCTVA devait se recentrer uniquement sur les dépenses d'investissements et seules les dépenses de fonctionnement liées à l'informatique en nuage devait être encore éligibles.

Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) :

Les départements peuvent relever le taux de DMTO de 4,5 % à 5 % pendant trois ans.

Versement mobilité :

La loi de finances pour 2025 prévoit la création d'un versement mobilité au taux de 0,15 % au profit des régions.

Loi de finances de la Sécurité Sociale pour 2025 (LFSS) :

La LFSS prévoit l'augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la CNRACL sur 4 ans, avec une première hausse de 3 points en 2025. Décret n°2025-86 du 30/01/2025.

A. Budget principal – Section de Fonctionnement

A.1. Les dépenses de fonctionnement

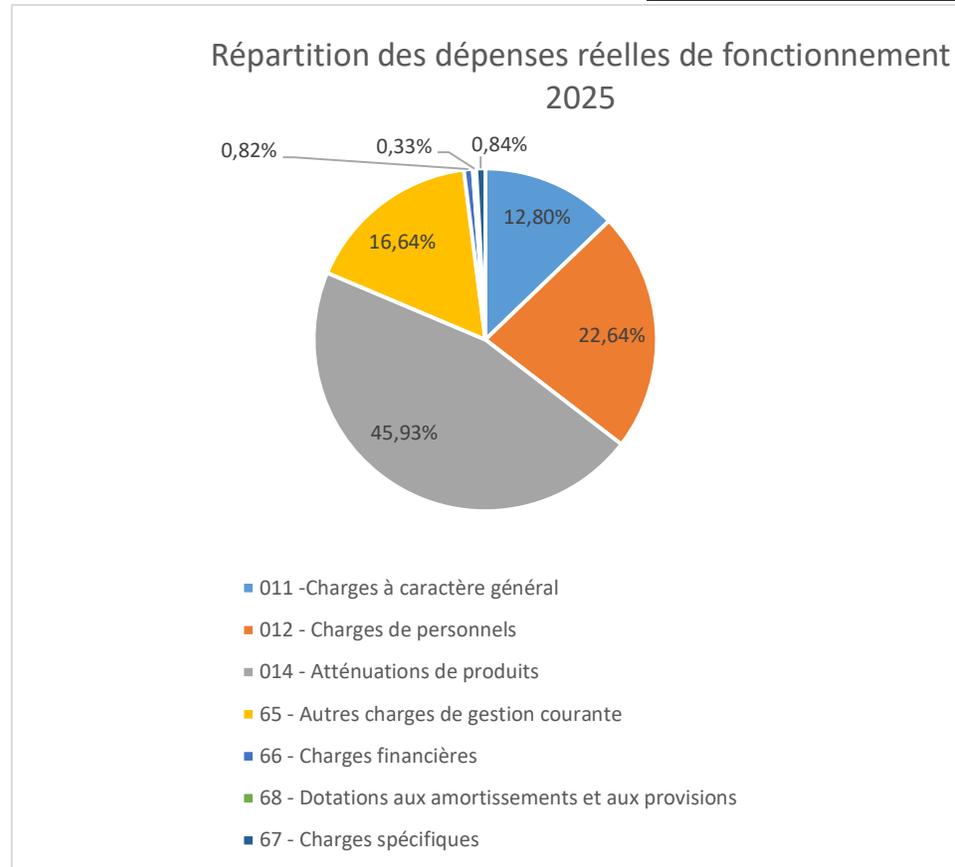
Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à 27 198 000,00 €.

La montée en puissance de la compétence habitat, l'engagement dans une étude sur le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, le développement du service dédié à la jeunesse ont un impact important sur les charges à caractère général.

On observe une progression des « Autres charges de gestion courante » qui sont principalement la déclinaison des politiques publiques dédiées aux associations et/ou partenariat entrepris avec des organismes publics tels que le Syndicat de Pays de Haute Corrèze, l'Office de tourisme Intercommunal, le PNR de Millevaches, le Syndicat de Méouze, le SYMA A89.

Il convient de noter que les attributions de compensation versées aux communes seront stables en 2025.

	BP 2024 (BP+BS+DM)	BP 2025
011 - Charges à caractère général	2 483 200,00 €	3 017 000,00 €
012 - Charges de personnels	5 314 600,00 €	5 335 000,00 €
014 - Atténuations de produits	10 984 700,00 €	10 822 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 851 792,96 €	3 921 250,50 €
66 - Charges financières	237 700,00 €	193 000,00 €
67 - Charges spécifiques	5 000,00 €	199 000,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	78 000,00 €	77 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	22 954 992,96 €	23 564 250,50 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 867 707,04 €	1 738 749,50 €
042 - Opération d'ordre entre section	1 879 000,00 €	1 895 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	26 701 700,00 €	27 198 000,00 €



A.1.1. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

	2024	2025
Charges à caractère général (chap 011)	2 483 200,00 €	3 017 000,00 €

Les charges à caractère général comprennent notamment les dépenses suivantes :

- Fluides (électricité, combustible) = 177 900,00 €
- Fournitures de petit équipement = 97 470,00 €
- Contrats de prestation de services = 672 600 € (dépenses nouvelles : suivi-animation OPAH, mobilité : transport à la demande 1 trimestre en 2025)
- Locations immobilières = 74 810,00 € (locations locaux médiathèque, locaux ALSH du Chavanon, golf de Neuvic)
- Entretien terrains = 120 200,00 € (dont entretien sites, sentiers de randonnée, ...)
- Maintenance = 140 930,00 €
- Assurances = 65 150,00 €
- Etudes et recherches = 316 800,00 € (soldes étude pré-figurative ZAT et étude faisabilité abattoirs, étude pour le transfert de compétences eau et assainissement, étude RPS).
- Formations : 89 990,00 €

- Honoraires = 113 129,50 € (commissaires enquêteurs PLUI et PPG 2026-2030 GEMAPI, missions optimisation ressources fiscales et financières, accompagnement projet d'administration, stratégie Habitat)
- Programmation culturelle (CTEAC 2024/2025, Granités 2025) = 106 000,00 €
- Voyages et déplacements = 48 400,00 €
- Catalogues et impressions = 115 750,00 € (4 magazines « Ô Correzois »)
- Frais de télécommunications = 55 827,00 €
- Remboursement frais aux communes membres (occupation et charges des centres de loisirs, du Relais Assistance Petite Enfance Itinérant, médiathèque de Meymac, entretien des sentiers...) = 84 600,00 €
- Taxes foncières = 115 400 €

A.1.2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

	2024	2025
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	5 314 600,00 €	5 335 000,00 €
<i>Charges de personnel</i>	<i>5 176 800,00 €</i>	<i>5 198 100,00 €</i>
<i>Mise à disposition</i>	<i>137 800,00 €</i>	<i>136 900,00 €</i>

Mise à disposition	2024
Mise à disposition Syndicat de la Diège – assistance à maîtrise d'ouvrage travaux	39 000,00 €
Mise à disposition personnel des communes membres	63 000,00 €
Mise à disposition personnel affecté à un budget annexe	26 000,00 €
Mise à disposition agent PNR - Géotreck	8 900,00 €
TOTAL	136 900,00 €

Les charges de personnel représentent environ 22 % des dépenses réelles de fonctionnement. Leur maîtrise constitue donc un enjeu important dans un contexte financier contraint.

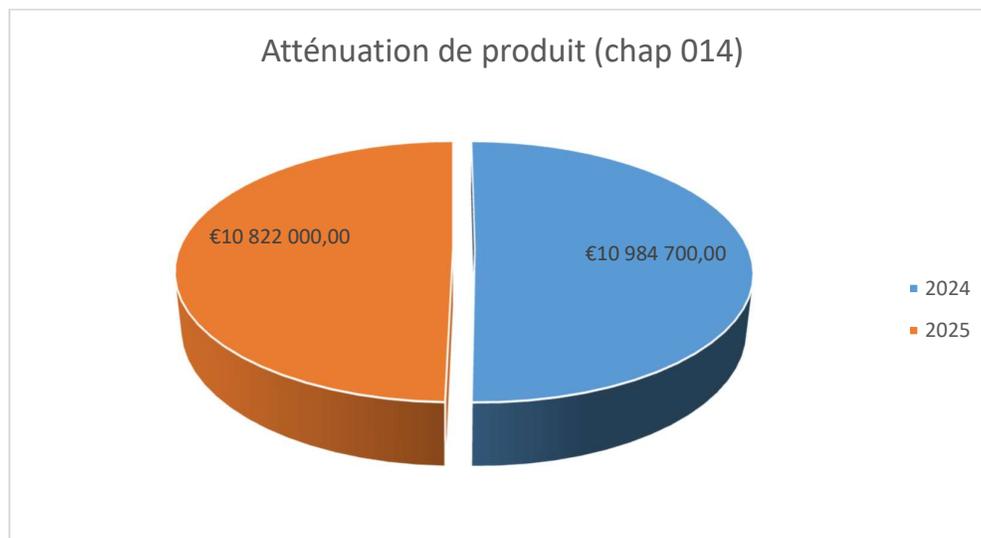
A.1.3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

	2024	2025
Atténuation de produit (chap. 014)	10 984 700,00 €	10 822 000,00 €
<i>Attribution de compensation</i>	10 235 500,00 €	10 235 000,00 €
<i>Prélèvement FNGIR</i>	312 000,00 €	312 000,00 €
<i>FPIC (Prélèvement)</i>	118 000,00 €	130 000,00 €
<i>Reversement Taxe de séjour</i>	180 000,00 €	145 000,00 €
<i>Autres reversements de fiscalité</i>	139 200,00 €	0,00 €

Il convient de noter que les attributions de compensation versées aux communes seront stables en 2025.

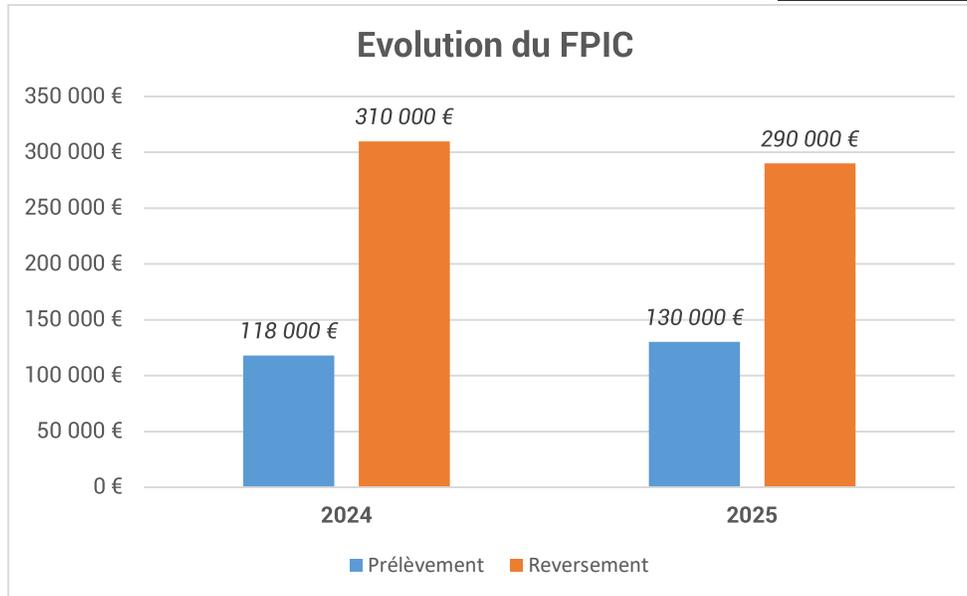
Concernant le prélèvement du FNGIR, celui-ci demeure identique à 2024.

Le reversement de la taxe de séjour s'élèvera à 145 000 € en 2025.



Le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales

	2024	2025
Prélèvement	118 000,00 €	130 000,00 €
Reversement	310 000,00 €	290 000,00 €



A.1.4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

	2024	2025
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	3 851 792,96 €	3 921 250,50 €
<i>Contingents et participations obligatoires (art. 655)</i>	<i>275 900,00 €</i>	<i>380 500,00 €</i>
<i>Subventions versées (art. 657)</i>	<i>1 088 200,00 €</i>	<i>1 147 600,00 €</i>
Autres charges de gestion courante	2 487 692,96 €	2 393 150,50 €

Les principales dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Participation aux organismes publics pour répondre aux politiques publics du territoire :
 - L'Office de Tourisme Intercommunal : 660 000,00 €
 - Le Syndicat du Pays de Haute-Corrèze Ventadour : 100 293,60 €
 - Le SYMA A89 : 177 480,00 €
 - Le Syndicat de Méouze : 43 595,00 €
 - Le PNR Millevaches : 23 067,80 €
 - Le Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité 5 000,00 €
 - L'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse 1 200,00 €

- Droits d'utilisation – informatique en nuage : 115 500,00 €
- Indemnités élus, charges : 265 600,00 €

Ce chapitre prévoit également l'ensemble des subventions accordées aux associations.

Enfin, il a été inscrit à ce chapitre une réserve budgétaire d'un montant 1 857 550,50 € qui auparavant était prévue au chapitre 022 « dépenses imprévues » de la nomenclature comptable M14. Ce chapitre a été supprimé à la suite du passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

A.1.5. Chapitre 66 – Charges financières

En 2025, les charges financières s'élèvent à 193 000 € contre 237 700 € en 2024.

Les dépenses financières sont les suivantes :

- Remboursement des intérêts de la dette : 183 000,00 €
- Intérêts ligne de trésorerie : 10 000,00 €

A.1.6. Chapitre 67 – Charges spécifiques

Les charges spécifiques s'élèvent en 2025 à 199 000 € et elles se décomposent comme suit :

- Reversement de la Dotation Générale de Décentralisation du projet Médiathèque : 193 000,00 €

A.1.7. Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

	2024	2025
Provisions	78 000,00 €	77 000,00 €

Elles correspondent aux provisions pour risques et charges comme suit :

- Provision promesse d'achat de l'unité de sciage : 29 000 €
- Provision gros entretien et grande révision – aire accueil gens du voyage : 20 000 €
- Provision gros entretien et grande révision – village de vacances de l'Abeille : 18 000 €
- Provision pour « créances douteuses » : 10 000,00 €

A.1.8. Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement, pour 2025, s'élève à 1 738 749,50 €

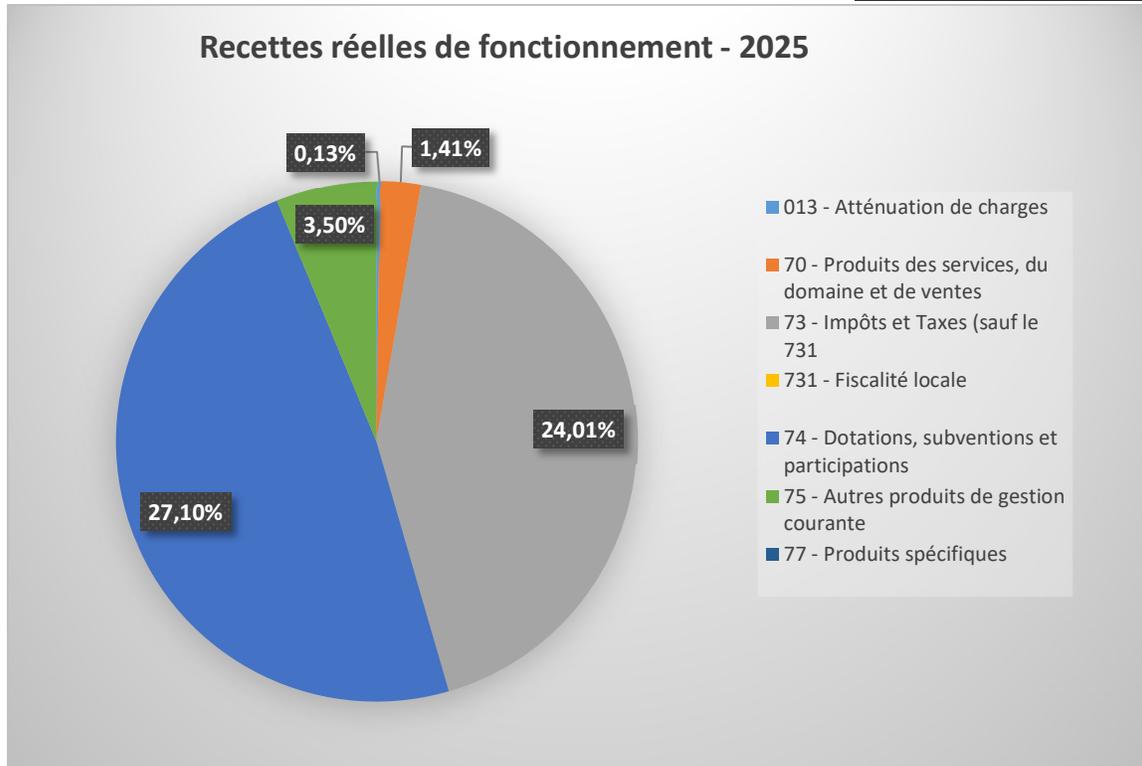
A.1.9. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Amortissement des immobilisations : 1 895 000,00 €

A.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 27 198 000,00 € et se décomposent comme suit :

	BP 2024 (BP+BS+DM)	BP 2025
013 - Atténuation de charges	30 000,00 €	30 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et de ventes	279 363,48 €	329 389,07 €
73 - Impôts et Taxes (sauf le 731)	5 757 500,00 €	5 595 000,00 €
731 - Fiscalité locale	9 836 000,00 €	10 215 500,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 492 500,00 €	6 312 700,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 771 100,00 €	815 400,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €
78 - Reprises provision semi-budgétaires	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	24 166 463,48 €	23 297 989,07 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	512 700,00 €	524 000,00 €
TOTAL	24 679 163,48 €	23 821 989,07 €
	Résultat reporté	3 376 010,93 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	27 198 000,00 €



A.2.1. Chapitre 013 – Atténuations de charges

Elles s'élèvent en 2025 à 30 000,00 €.

Ces produits correspondent aux remboursements des indemnités journalières, charges sociales reçues par la collectivité.

A.2.2. Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes

Pour 2025, les produits des services du domaine s'élèvent à 329 389,07 € et ils sont issus principalement :

- De l'enfance, jeunesse et petite enfance : garderie, accueil de loisirs, séjours et micro-crèche : 191 000,00 €
- Du remboursement des charges locatives, impôts et taxes 44 500,00 €
- Du remboursement de la mise à disposition de personnel de Haute-Corrèze Communauté : 67 000,00 €
- Location photovoltaïque Feniers : 18 500,00 €

A.2.3. Chapitre 73 – Impôts et taxes

La fiscalité est composée du produit :

- des taxes « ménages », qui comprend avec la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), les taxes foncières (bâti et non bâti)
- des taxes des entreprises avec notamment, la Cotisation Foncière de Entreprises (CFE), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Elle est également composée du produit de fraction de la TVA qui correspond à la suppression :

- de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), décidée en 2021 ;
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), actée par la Loi de Finances 2023.

En 2025, le produit des impôts et taxes s'élève à 15 810 500,00 € contre 15 593 500,00 € en 2024.

Les taux de fiscalité des « ménages » et « professionnelle » n'évolueront pas en 2025 et seront identiques à 2024.

Pour rappel, la revalorisation des bases pour 2025 est de 1,7 % selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2024.

Fiscalité des « ménages » :

Avec une revalorisation des bases prévue à 1,7 %, le produit des taxes « ménages » est estimé à 1 995 000,00 €.

Fiscalité professionnelle :

La CFE est estimée pour 2025 à 5 440 000 € contre 5 243 000 € en 2024. Cette évolution provient de la revalorisation des bases à hauteur de 1,7 %, de l'augmentation de la Cotisation Foncière Minimum des Entreprises et du travail d'optimisation des bases.

Par ailleurs, le produit de fraction de la TVA, compensant la suppression de la THRP en 2021 et la CVAE en 2023, est estimé à 5 300 500,00 €.

Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :

Par délibération n° 2024-04-19 du conseil communautaire 24/09/2024, la Taxe (GEMAPI) a été instaurée à compter du 01/01/2025.

Le produit de la taxe GEMAPI a été fixé pour 2025 à 49 433 € représentant un montant arrondi de 1,27 € par habitant (pour une population DGF 2024 de 38 954 habitants).

Pour rappel, le produit est limité à 40 € par habitant sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement ».

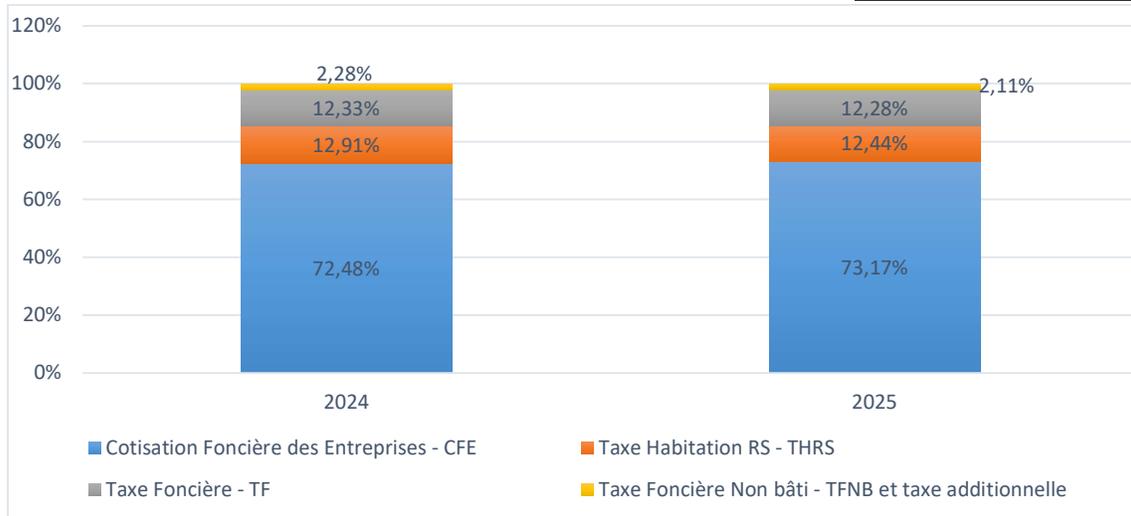
Les prévisions des produits de fiscalité pour 2025 sont les suivantes :

	BP 2024	BP 2025
CFE - TFB - TFNB - THRS - TAFNB	7 234 000,00 €	7 435 000,00 €
TASCOM	593 000,00 €	665 000,00 €
IFER	1 789 000,00 €	1 827 000,00 €
Fonds Péréquation ressources Intercommunales et Communales	310 000,00 €	290 000,00 €
Taxe de séjour	120 000,00 €	145 000,00 €
Taxe gestion milieux aquatiques, prévention des inondations	0,00 €	43 500,00 € ¹
Attributions Compensation reçues	4 500,00 €	4 500,00 €
Fraction de TVA (compensation THRP + CVAE)	5 443 000,00 €	5 300 500,00 €
Autres	100 000,00 €	100 000,00 €
	15 593 500,00 €	15 810 500,00 €

¹ Le montant exact est de 49 433 €, une DM sera effectuée au Conseil Communautaire de juin pour régulariser.

Evolution des contributions directes (CFE – THRS – TFB – TFNB-TAFNB)

	BP 2024	BP 2025
Cotisation Foncière des Entreprises - CFE	5 243 000,00 €	5 440 000,00 €
Taxe Habitation Résidence Secondaire - THRS	934 000,00 €	925 000,00 €
Taxe Foncière Bâti - TFB	892 000,00 €	913 000,00 €
Taxe Foncière Non bâti - TFNB et taxe additionnelle	165 000,00 €	157 000,00 €
	7 234 000,00 €	7 435 000,00 €

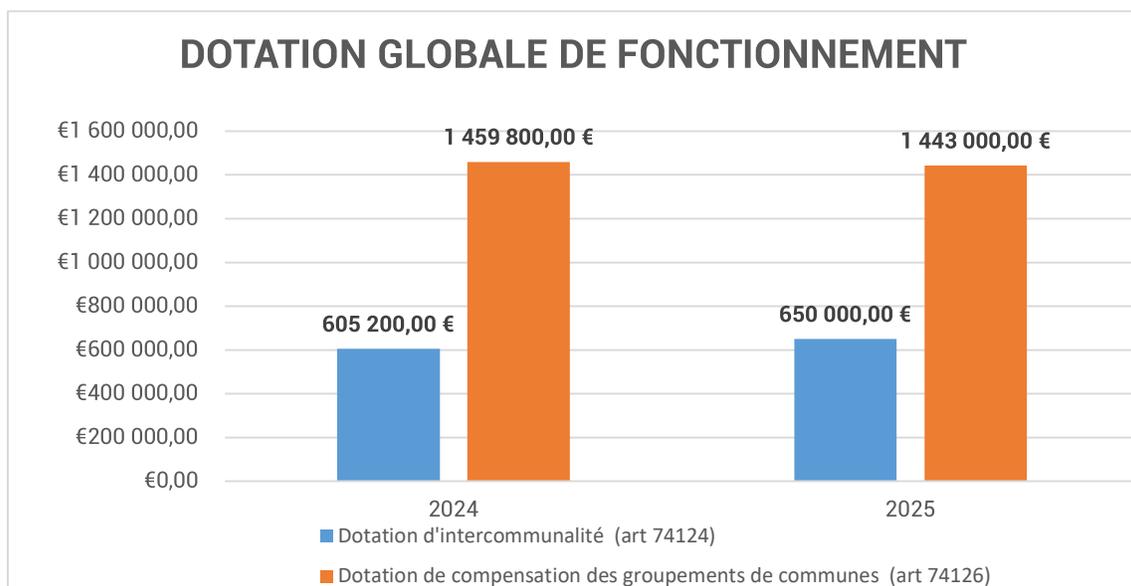


A.2.4. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Le produit des dotations, subventions et participations s'élèvent, pour 2025, à 6 312 700,00 € contre 6 492 500,00 €

Pour 2025, la Dotation d'Intercommunalité et la Dotation de compensation des groupements s'élèvent à :

	2024	2025
Dotation d'intercommunalité (art 74124)	605 200,00 €	650 000,00 €
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	1 459 800,00 €	1 443 000,00 €
Total Dotation Globale de Fonctionnement	2 065 000 €	2 093 000 €



Autres dotations de l'Etat, participations et subventions

	2024	2025
Fond Compensation TVA - FCTVA	6 500,00 €	6 500,00 €
Dotation Générale Décentralisé - DGD	2 700,00 €	2 700,00 €
Participations (Etat - Région - Département - CAF - MSA - Communes membres)	1 008 300,00 €	1 171 500,00 €
Compensations fiscales	3 018 000,00 €	2 716 000,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP	392 000,00 €	323 000,00 €

Les compensations fiscales versées par l'Etat correspondent aux :

- Exonérations sur les taxes ménages (TFB, TFNB)
- Exonérations des locaux industriels à la Cotisation Foncière des Entreprises et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties décidées dans la loi de finances pour 2021.

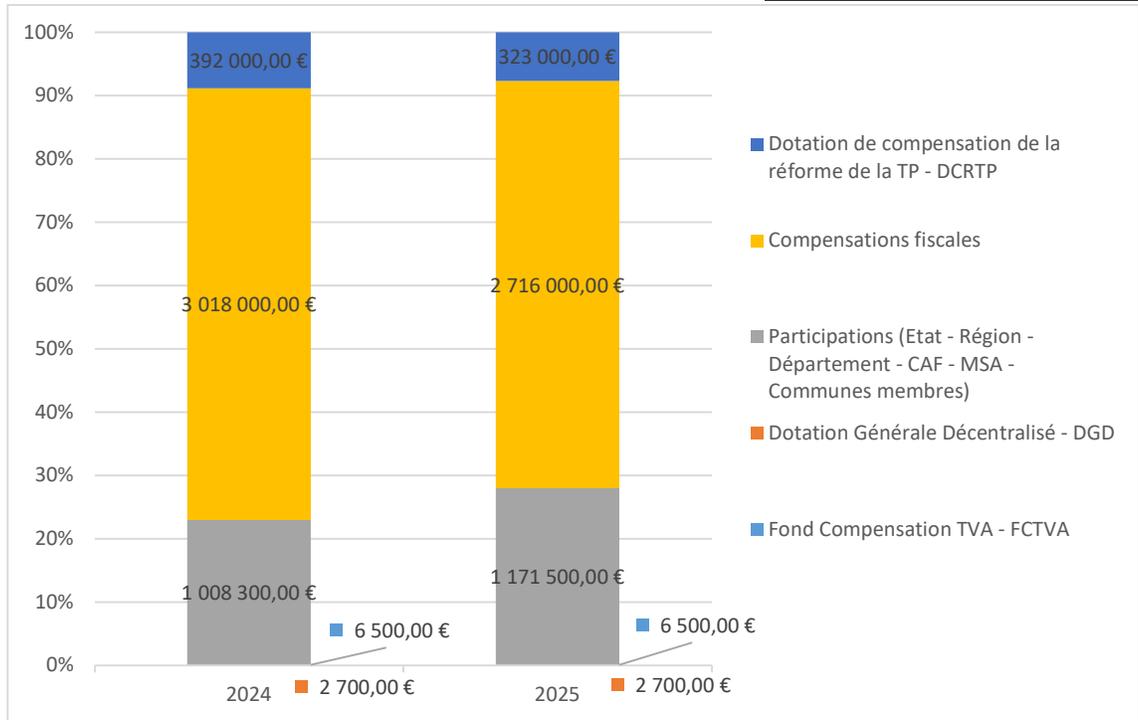
Elles s'élèveront, en 2025, à 2 716 000,00 € contre 3 018 000,00 € en 2024.

Cette forte baisse, d'environ 300 000,00 €, s'explique par une erreur de la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) dans le calcul des allocations compensatrices (Exonérations Taxe Foncière Bâtie et CFE locaux industriels) faisant suite au travail réalisé en 2024 sur les bases de CFE des barrages.

Les participations et subventions devraient s'établir à 1 171 500,00 €. Elles correspondent à des conventions de partenariat avec l'Etat et ses diverses agences, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements de la Corrèze et de la Creuse, la CAF (19 & 23), la MSA (19 & 23), l'Agence de l'Eau Adour Garonne et nos communes membres. Un grand nombre de ces partenariats sont destinés au financement de postes et de missions rendues (Habitat, pôle enfance, GEMAPI, eau, Petite Ville de Demain, Plan Climat Air Energie, conseiller numérique, contrat local de santé, etc.).

La Dotation Générale de Décentralisation, pour 2025, représente 2 700 € et se décompose comme suit :

- Aérodrome : 2 700,00 €



A.2.5. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le produit du chapitre Autres produits de gestion courante s'élève pour 2025 à 815 400,00 € :

	2024	2025
Revenus des immeubles	829 100,00 €	811 900,00 €
Redevances pour concessions, brevets	0,00 €	0,00 €
Redevances sur l'énergie hydraulique	932 000,00 €	0,00 €
Excédents des budgets à caractère administratif	10 000,00 €	3 500,00 €

A.2.6. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Quote-part subventions d'investissement transférées au compte de résultat : 485 000 € ;
- Opération d'ordre budgétaire – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège pour les travaux du village de vacances de l'Abeille : 39 000,00 €

B. Budget principal – Section d'investissement

Les opérations d'équipement sont classées en deux catégories. Celles entrant dans le cadre du projet de territoire et s'inscrivant dans un programme pluriannuel des investissements qu'il convient d'actualiser et d'autre part les opérations plus ponctuelles qui seront réalisées au cours du seul exercice 2025.

B.1. Les dépenses d'investissement

Ces investissements, qui contribuent au dynamisme du tissu économique local, représentent 3 331 245,10 € de crédits de paiement, en 2025, pour le seul budget général.

	BP 2024	BP 2025
20 – Immobilisations incorporelles	445 895,50 €	167 850,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	767 300,00 €	914 800,00 €
21 – Immobilisations corporelles	921 566,77 €	1 270 600,00 €
23 – Immobilisations en cours	3 655 467,68 €	959 995,10 €
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 078 500,00 €	1 075 500,00 €
27 – Immobilisations financières	44 000,00 €	0,00 €
Total dépenses opérations pour compte de tiers	2 422 662,46 €	18 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	9 335 392,41 €	4 406 745,10 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	512 700,00 €	524 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	201 100,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	10 049 192,41 €	4 930 745,10 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2024	1 207 721,45 €
	Résultat reporté	2 956 533,45 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 095 000,00 €

B.1.1. Chapitre 20 - 204 - 21 - 23 – opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)

	Opération	Libellé	Montant
COMMUNICATION	313	Portail Territoire	45 000,00 €
	298	Matériels direction communication	4 700,00 €
Direction Générale	300	Matériels direction générale	3 000,00 €
RESSOURCES	301	Matériels direction ressources (Mobilier ergonomique collectivité, budget participatif)	48 000,00 €
	339	Déploiement vidéoprotection	73 000,00 €
	341	Acquisition / renouvellement matériels informatiques	51 000,00 €
	335	Fonds de concours communes	200 000,00 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIE	329	Pôle Economique (Travaux copropriété immeuble)	70 000,00 €
	262	Aménagement bureau information touristique Ussel	158 790,91 €
	202	Règlement intervention des aides communautaires (RIAC)	350 000,00 €
	228	Acquisitions foncières	300 000,00 €
	259	Aérodrome Thalamy	10 000,00 €
	336	Aménagement rond-point sortie autoroute A89	50 000,00 €
	343	Gîte "Retrouvance" Millevaches	5 000,00 €
	328	Etude mobilité (crédits complémentaires)	6 700,00 €
	297	Matériels direction aménagement territorial et économie (2 véhicules pour l'autopartage, mobilier)	120 000,00 €
238	Réhabilitation du village de vacances de l'Abeille	39 400,00 €	
PROXIMITE ET CITOYENNETE	276	Matériels Enfance Jeunesse (Véhicules, matériels informatique, matériels divers)	72 500,00 €
	277	Matériels Petite Enfance (véhicule, matériels informatiques, mobiliers)	67 550,00 €
	247	Micro crèche de Sornac (solde travaux, MOE)	36 000,00 €
	213	Golf de Neuvic (solde travaux, MOE)	22 700,00 €
	232	Médiathèque (Aménagements locaux Ussel)	26 000,00 €

	294	Aménagement voies vertes	725 604,19 €
	209	Aire accueil gens du voyage	2 000,00 €
	230	Maisons de santé	11 000,00 €
	280	Matériel Culture Sport-Nature Patrimoine (Véhicule, Livres, CD/DVD médiathèque)	155 700,00 €
ENVIRONNEMENT	239	Opérations de montée en débit sur le territoire de HCC	12 100,00 €
	227	Plan Local Urbanisme Intercommunal	42 000,00 €
	278	Matériel Service Technique (véhicules services techniques, tracteur tondeuse, matériels et outillages)	85 200,00 €
	285	Local technique (subvention équipement BA déchets - aménagement parking et aire de lavage)	62 700,00 €
	322	GEMAPI : Multi bassins versants 2024	6 000,00 €
	302	Matériels service GEMAPI (Véhicule, matériel informatique)	27 600,00 €
	305	Etude diagnostique environnementale (crédits supplémentaires)	6 000,00 €
	306	Plan Local de l'Habitat	300 000,00 €
	331	Création station multi-mobilité	50 000,00 €
	332	Etude Plan Local Habitat	40 000,00 €
	338	Etang de l'Abeille	28 000,00 €
			Opérations pour compte de tiers : Travaux mise en défenses et abreuvement, renaturation et ripisylve 2025
			3 331 245,10 €

B.1.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Remboursement capital emprunt : 1 073 000,00 €
- Les dépôts et cautionnement reçus : 2 500,00 €

B.1.3. Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections

- Amortissements des subventions : 485 000,00 €
- Opération d'Ordre Budgétaire: Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Syndicat de la Diège pour les travaux du village de vacances de l'Abeille : 39 000,00 €

B.2. Les recettes d'investissement

Les investissements, mentionnés ci-dessous, s'intègrent dans les politiques contractuelles de la Région Nouvelle-Aquitaine, des Départements, de l'Etat et de l'Europe permettant de financer une partie des dossiers d'investissement de Haute-Corrèze Communauté.

Ce sont près de 700 000 € de subventions recettes attendues, pour l'année 2025, sur les subventions d'investissement.

Il est à noter que le financement des investissements 2025 se fera sans recours à l'emprunt et que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour 2025 s'élève à 1 738 749,50 €.

	BP 2024	BP 2025
13 – Subventions d'investissement	2 714 386,70 €	691 095,60 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	2 500,00 €	2 500,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 538 112,02 €	1 346 145,37 €
27 – Immobilisations financières	60 200,00 €	164 800,00 €
024 – Produits de cession	101 000,00 €	114 000,00 €
Total recettes opérations pour compte de tiers	2 613 494,24 €	12 100,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	8 029 692,96 €	2 330 640,97 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 867 707,04 €	1 738 749,50 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 879 000,00 €	1 895 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales	201 100,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 977 500,00 €	5 964 390,47 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2024	3 130 609,53 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	9 095 000,00 €

B.2.1. Chapitre 13, opérations pour compte de tiers (hors restes à réaliser)

	Opération	Libellé	Montant
AMENAGEMENT TERRITORIAL ET ECONOMIE	262	Aménagement bureaux accueil office de tourisme	53 700,00 €
	297	Matériels direction aménagement territorial et économie	42 000,00 €
PROXIMITE ET CITOYENNETE	276	Matériels Enfance Jeunesse	31 804,00 €
	277	Matériel Petite Enfance	23 200,00 €
	247	Micro-crèche de Sornac	36 000,00 €
	213	Golf de Neuvic	52 000,00 €
	294	Aménagement voie verte Bort-les-Orgues	425 391,60 €
ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	322	GEMAPI : Multi bassins versants 2024	27 000,00 €
		Opérations pour compte de tiers : Travaux mise en défens er abreuvement, renaturation et ripisylve	12 100,00 €
			703 195,60 €

B.2.2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

- Dépôts et cautionnements reçus 2 500,00 €

B.2.3. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds Compensation TVA sur les investissements 2025 : 312 500,00 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés 1 033 645,37 €

B.2.4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

- Ecritures budget annexe zones d'activités : 120 500,00 €
- Fibre optique - Remboursement avance : 44 300,00 €

B.2.5. Chapitre 024 – Produits des cessions

Les recettes de ce chapitre s'élèvent à 114 000,00 € et se composent comme suit :

- Cessions de terrains : 114 000,00 €

B.2.6. Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement pour 2025 s'élève à 1 738 749,50 €.

B.2.7. Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

- Amortissements des immobilisations 2025 : 1 895 000,00 €

C. Budgets annexes

C.1. Budget Annexe – Déchets

En 2022, il a été voté un passage du taux pivot de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 9.5% à 13,5 % avec une période de lissage de 5 ans. L'exercice 2025 est l'avant dernière année du lissage du taux pivot.

Les investissements inscrits au budget primitif 2025 seront intégralement autofinancés sans recours à l'emprunt.

Dépenses de fonctionnement		
	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 223 880,00 €	1 528 000,00 €
012 - Charges de personnels	1 933 100,00 €	2 082 000,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	2 076 994,57 €	2 115 031,92 €
66 - Charges financières	16 600,00 €	20 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	28 000,00 €	5 000,00 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00 €	4 500,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	323 025,43 €	338 468,08 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	311 000,00 €	372 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 914 600,00 €	6 465 000,00 €

Les principales dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général**
 - Contrats prestation services (Collectes PAV, déchets dangereux, traitement des déchets verts, nettoyage vêtements de travail...) : 690 000,00 €
 - Carburant : 300 000,00 €
 - Fournitures petit équipement, pièces détachées : 103 250,00 €
 - Acquisition composteurs individuels : 87 000,00 €
 - Entretien et réparation véhicules : 80 000,00 €
 - Formation : 35 618,00 €
 - Location matériel roulant : 34 500,00 €
 - Dépenses énergies (électricité, combustibles) : 23 500,00 €
 - Assurances : 20 300,00 €
 - Impressions catalogues, imprimés : 17 950,00 €
 - Vêtements de travail : 16 000,00 €

- **Chapitre 012 – Les charges de personnel**

Les charges de personnel représentent environ 36 % des dépenses réelles de fonctionnement. Leur maîtrise constitue un enjeu important dans un contexte financier contraint.

- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

- Participation au SYTTOM 19 : 1 749 000 €
- Réserve budgétaire (passage M57 au 01/01/2024 suppression du chapitre « 022 : dépenses imprévues ») : 364 031,92 €

Recettes de fonctionnement		
	BP 2024	BP 2025
013 - Atténuations de charges	12 000,00 €	10 544,36 €
70 - Produits des services, du domaine	389 974,33 €	450 000,00 €
731 - Fiscalité locale	4 796 000,00 €	5 250 000,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	573 000,00 €	619 500,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	500,00 €	500,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	13 500,00 €	17 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 784 974,33 €	6 347 544,36 €
	Résultat reporté	117 455,64 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 465 000,00 €

Les principales recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses**

- Redevance spéciale enlèvement ordures ménagères : 310 000,00 €
- Facturation dépôts des professionnels dans les déchetteries : 85 000,00 €
- Ventes produits résiduels : 55 000,00 €

- **Chapitre 731 – Fiscalité locale**

- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères : 5 250 000,00 €

- **Chapitre 74 – Dotations et participations**

- Reversement SYTTOM 19, eco-organismes : 326 000,00 €
- Participation Département et autres groupements : 191 000,00 €
- Financement Région (achat composteurs individuels) : 75 000,00 €
- Financement ADEME poste TRIBIO : 27 500,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	20 006,00 €
204 - Subventions équipements versées		7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 067 083,72 €	837 414,08 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et autres dettes	127 600,00 €	151 000,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	13 500,00 €	17 000,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 208 183,72 €	1 032 920,08 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2024	448 079,92 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 481 000,00 €

Les principales dépenses d'investissement :

- Colonnes, panneaux TOTEM :	201 500,00 €
- Vidéoprotection déchetteries :	150 000,00 €
- Abris déchets DMS :	154 300,00 €
- Composteurs collectifs	136 400,00 €
- Véhicule service déchets (animateur tri) :	30 000,00 €

Recettes d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	175 400,00 €	125 452,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	275 000,00 €	578 517,47 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	323 025,43 €	338 468,08 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	311 000,00 €	372 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 084 425,43 €	1 414 437,55 €
	Restes à Réaliser au 31/12/2024	29 400,00 €
	Résultat reporté	37 162,45 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 481 000,00 €



C.2. Budget Annexe – SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent ;
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées.

Le territoire de Haute-Corrèze Communauté compte un peu plus de 8000 installations d'assainissement non collectif.

Le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif dispose, pour son équilibre budgétaire, uniquement des recettes liées aux redevances prélevées aux usagers possédant un assainissement autonome.

Depuis plusieurs années, la budget annexe SPANC est structurellement déficitaire et nous constatons au 31/12/2024 un déficit cumulé de fonctionnement de 122 670,79 €

Le CPIE, titulaire du marché public de contrôle des installations d'assainissement non collectif, n'atteint pas les 1 300 diagnostics annuels nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Devant cette situation, il a été décidé de mettre un terme au recours à un prestataire, à travers un marché public, et de reprendre l'exploitation de ce service en régie.

Cette exploitation en régie nécessite l'emploi de 2 ETP (1 administratif et 1 technicien SPANC) avec pour objectif de réaliser 880 diagnostics (735 périodiques + 145 ventes) et ainsi revenir à l'équilibre.

Ce scénario, avec tarifs constants, permettrait un retour à l'équilibre comme suit

Dépenses	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Prestations services	56 400,00 €							
Divers charges	5 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Charges de personnel	59 800,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
TOTAL	121 800,00 €	83 600,00 €	83 600,00 €	83 600,00 €	83 600,00 €	83 600,00 €	83 600,00 €	83 600,00 €
RECETTES								
Redevances	101 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €	103 000,00 €
TOTAL	101 000,00 €	103 000,00 €						
Résultat N	- 20 800,00 €	19 400,00 €	19 400,00 €	19 400,00 €	19 400,00 €	19 400,00 €	19 400,00 €	19 400,00 €
Résultat cumulé	- 143 470,79 €	- 124 070,79 €	- 104 670,79 €	- 85 270,79 €	- 65 870,79 €	- 46 470,79 €	- 27 070,79 €	- 7 670,79 €

Les tarifs appliqués à ce jour sont :

Diagnostic de conception	115 €
Diagnostic de bonne exécution	115 €
Diagnostic de l'existant	115 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien (périodique)	115 €
Diagnostic de vente	125 €

Dépenses de fonctionnement		
	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	113 161,84 €	62 030,00 €
012 - Charges de personnels	49 900,00 €	59 799,21 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	3 700,00 €	1 000,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	700,00 €	700,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 000,00 €	1 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	70,00 €	8 200,00 €
TOTAL	168 531,84 €	132 729,21 €
	Résultat reporté	122 670,79 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	255 400,00 €

Recettes de fonctionnement		
	BP 2024	BP 2025
013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €
70 - Produits des services, du domaine	221 400,00 €	205 400,00 €
73 - Impôts et Taxes		
74 - Dotations, subventions, participations		
75 - Autres produits de gestion courante	30 000,00 €	50 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		
042 - Opération d'ordre de transfert entre section		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	251 400,00 €	255 400,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	17 000 €	5 500 €
21 - Immobilisations corporelles	2 100,00 €	5 600,00 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	0 €
020 - Dépenses imprévues	0 €	0 €
Total opérations compte de tiers	0 €	0 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	0 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	19 100,00 €	11 100,00 €
	Restes à réaliser au 31/12/2024	- €
	Total dépenses investissement	11 100,00 €

Recettes d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	34,51 €	19,51 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	70,00 €	8 200,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	104,51 €	8 219,51 €
	Résultat reporté	2 880,49 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	11 100,00 €

C.3. Budget Annexe – Zones d'Activités

Ce budget retrace les opérations d'aménagement et de commercialisation de toutes les zones d'activités économiques gérées par Haute-Corrèze Communauté.

Ce budget d'aménagement de zones d'activités économiques et commerciales est donc un budget géré en comptabilité de stock, hors taxes.

Il retrace les aménagements des zones d'activités économiques :

- Zone du Bois Saint-Michel ;
- Zone des Alouettes ;
- Zone de la Croix Émanée.

Les dépenses de ce budget sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et par une participation du budget général pour les équipements publics.

Vente de lot prévue en 2025 : 2

Dépenses de fonctionnement		
	BP 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	43 600,00 €	56 600,00 €
012 - Charges de personnels	0,00 €	0,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	0,00 €
65 - Dépenses de gestion courante	9 400,00 €	3 500,00 €
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 100,00 €	3 500,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	169 200,00 €	356 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	225 300,00 €	419 600,00 €

Recettes de fonctionnement		
	BP 2024	BP 2025
70 - Produits des services, du domaine	13 200,00 €	73 000,00 €
73 - Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
74 - Dotations, subventions, participations	0,00 €	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	13 351,26 €	107 100,00 €
043 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section	3 100,00 €	3 500,00 €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	191 500,00 €	236 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	221 151,26 €	419 600,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	8 900,00 €	236 000,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	191 500,00 €	120 500,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	200 400,00 €	356 500,00 €

Recettes d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 200,00 €	500,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	169 200,00 €	356 000,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	200 400,00 €	356 500,00 €

C.4. Budget Annexe – IADS

Haute-Corrèze Communauté avait créé, en 2017, un service commun d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (IADS) pour une partie de ses communes membres et en avait délégué la gestion à la ville d'Ussel.

En 2022, ce service avait été reconfiguré : Haute-Corrèze Communauté avait assuré sa propre instruction et pour une partie des communes qui adhéraient au précédent service commun (soit au nombre 11).

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé en conseil communautaire du 8 décembre 2022.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2023, le service commun IADS de Haute-Corrèze Communauté regroupe 62 communes.

Voici la grille tarifaire qui est appliquée avec une tarification à l'acte :

Type d'acte	Prix unitaire
Certificat d'urbanisme d'information - Cua	27 €
Certificat d'urbanisme opérationnel - Cub	54 €
Déclaration Préalable de travaux - DP	94 €
Permis de Construire - PC	134 €
Permis d'Aménager - PA	161 €
Permis de Démolir - PD	107 €
Permis de Construire Modificatif - PCM	134 €
Permis d'Aménager Modificatif - PAM	161 €

Dépenses de fonctionnement		
	BP 2024	BP2025
011 - Charges à caractère général	28 950,00 €	18 800,00 €
012 - Charges de personnels	120 700,00 €	107 400,00 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €
65 - Dépenses de gestion courante	50,00 €	88,99 €
66 - Charges financières	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles		- €
023 - Virement à la section d'investissement		
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	5 600,00 €	3 100,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	155 300,00 €	129 388,99 €
	Résultat reporté	38 611,01 €
	Total des dépenses de fonctionnement	168 000,00 €

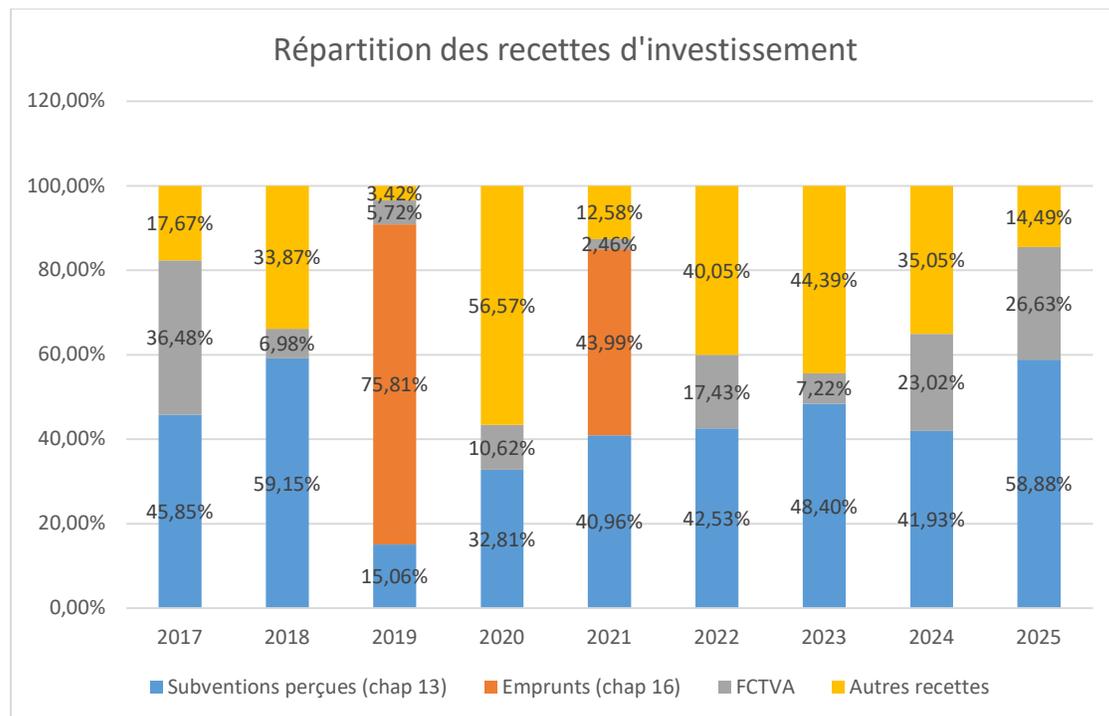
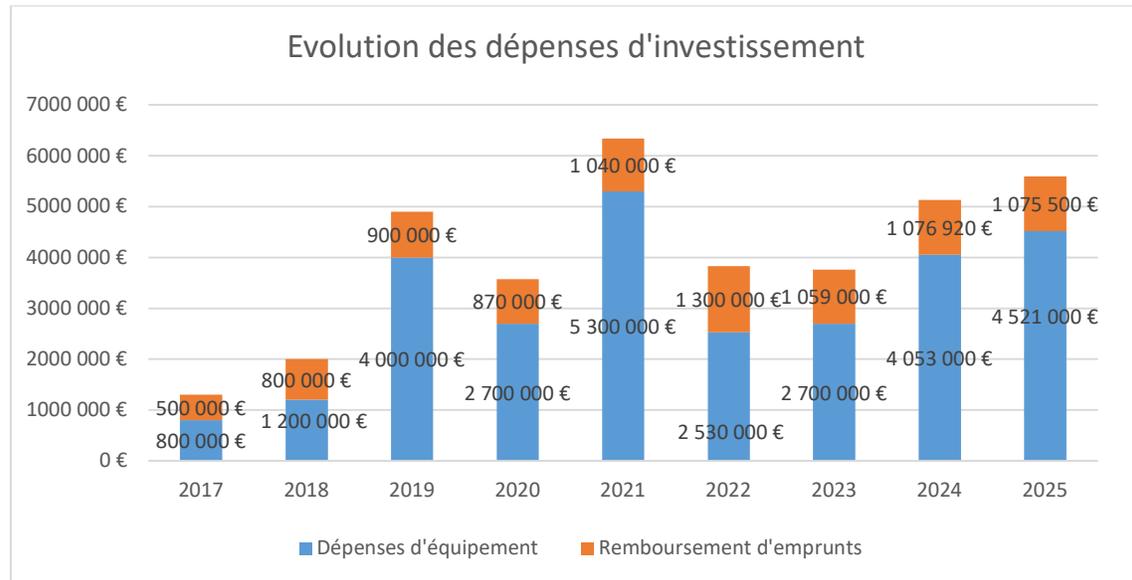
Recettes de fonctionnement		
	BP 2024	BP2025
013 - Atténuations de charges	9 000,00 €	14 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine	26 000,00 €	114 900,00 €
73 - Impôts et Taxes	0,00 €	- €
74 - Dotations, subventions, participations	105 000,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	12 450,13 €	39 100,00 €
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	- €
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	- €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	152 450,13 €	168 000,00 €

Dépenses d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	37 800 €	15 300,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0 €	15 400,00 €
23 - Immobilisations en cours	0 €	
Total opérations compte de tiers	0 €	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	0 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	37 800,00 €	30 700,00 €
	Restes à réaliser au 31/12/2024	- €
	Résultat reporté	- €
	Total dépenses investissement	30 700,00 €

Recettes d'investissement		
	BP 2024	BP 2025
13 - Subventions d'investissement	5,00 €	53,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 692,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement		
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	5 600,00 €	3 100,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	31 297,00 €	3 153,00 €
	Résultat reporté	27 547,00 €
	Total recettes investissement	30 700,00 €



Annexe n°1 - Évolution des dépenses et des recettes d'investissement de 2017 à 2025



Autres Recettes comprennent notamment les opérations pour compte de tiers et les autres subventions.

Lexique

AEP : alimentation en eau potable
BP : budget primitif
BS : budget supplémentaire
CAF : caisse d'allocations familiales
CFE : cotisation foncière des entreprises
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DGD : dotation générale décentralisée
DM : décision modificative
EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendante
ETP : équivalent temps plein
FCTVA : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC : fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GPECT : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales
HCC : Haute-Corrèze Communauté
IFER : impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux
INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LFI : loi de finances
M14 : instruction budgétaire et comptable M14
MSA : mutualité sociale agricole
OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPAH-RR : opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation rurale
OPAH-RU : opération programmée d'amélioration de l'habitat – revitalisation urbaine
PAV : points d'apports volontaires
PCAET : plan climat-air-énergie territorial
PLH : programme local de l'habitat
PLPDM : plan local de prévention des déchets ménagers
PLUI : plan local de l'urbanisme intercommunal
PNR : parc naturel régional de Millevaches
SCI : société civile immobilière
SDAEP : schéma directeur alimentation en eau potable
SIG : système d'information géographique
SPANC : service public d'assainissement non collectif
SYMA A89 : syndicat mixte d'aménagement de l'A89
TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales
TF : taxe foncière
TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties
THRS : taxe d'habitation résidence secondaire
THRP : taxe d'habitation sur les résidences principales
TVA : taxe sur la valeur ajoutée